

N° 200.
décidé à Nogent sur Ham
le sept mois 1946

L'AN mil huit cent soixante-cinq, cejourd'hui vingt quatre Septembre à neuf heures
du matin devant nous Maurice Grandjean, aîné, notaire délégué des
Maire et Officier Public de l'Etat-Civil de la Commune de Landerneau, est comparu
Antoine Sucei, employé à la gare, âgé de treize ans, demeurant
à Landerneau le quel accompagné de Jean François Les
Mouez, instituteur, âgé de vingt neuf ans, et de Jacques
Marie Simon, garçon de bureau, âgé de cinquante un ans,
demeurant lui les deux à Landerneau
nous a déclaré que Marie - Augustine Coquer dit Cordel,
son épouse, âgée de vingt deux ans, mariée à M. Ruyon (vive
et bien) le quatorze juillet mil huit cent cinquante (Quinze)
est accouchée hier soir à cinq heures, en sa demeure, place de la
pompe N° 5 _____ d'un enfant Femelle
_____ qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Marie - Louise - Augustine.

De quoi nous avons, en présence des témoins et déclarant susdits, dressé le présent
Acte, dont nous leur avons donné lecture. Sous notre seing et ceux du père et des
témoins /.

Antoine Sucei
Jean François Les Mouez
Jacques Marie Simon
Maurice Grandjean

15 avril 1880
13 mars 1890 (Lumb)
C.N.

N° 201.
Grall.
+ 15 Juin 1878
+ 22 1880

L'AN mil huit cent soixante-cinq, cejourd'hui vingt quatre Septembre à quatre heures
et quart du soir devant nous Maurice Grandjean, aîné, notaire délégué des
Maire et Officier Public de l'Etat-Civil de la Commune de Landerneau, est comparu
Sebastien Grall, journalier, âgé de vingt huit ans, demeurant
à Landerneau le quel accompagné de Pierre Rommé,
Cultivateur, âgé de quarante un ans, demeurant à Deinon,
et de Jean de Grall, aidé - cultivateur, âgé de cinquante trois ans,
demeurant à Floudevon
nous a déclaré que Marie - Jeanne Meny, son épouse, âgée de
treize ans, mariée à Landerneau le deux sept Octobre
mil huit cent soixante quatre,
est accouchée ce matin à sept heures et demie, en sa demeure, rue
de Hougastel N° 17 _____ d'un enfant Mâle
_____ qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Pierre - Marie.

De quoi nous avons, en présence des témoins et déclarant susdits, dressé le présent
Acte, dont nous leur avons donné lecture. Sous notre seing et celui du premier
témoin, le père et le second témoin ayant déclaré ne savoir signer /.

Pierre Rommé
Sebastien Grall
Maurice Grandjean

N° 202.

Daniel.
Mort le 7 novembre
1866

L'AN mil huit cent soixante-cinq, cejourd'hui vingt six Septembre à vingt heures
du matin devant nous Maurice Grandjean, aîné, notaire délégué des
Maire et Officier Public de l'Etat-Civil de la Commune de Landerneau, est comparu
François - Marie Daniel, logeur, âgé de vingt sept ans, demeurant
à Landerneau le quel accompagné de Guillaume Lagou,
matelot, âgé de vingt deux ans, demeurant à Floudevon, et de
Jean - Baptiste Olivier, mouleur, âgé de treize ans, demeurant
à Landerneau
nous a déclaré que Marie - Jeanne - Guillemette Guillauma son épouse
âgée de vingt quatre ans, mariée à Tencray le six mai mil
huit cent soixante trois _____
est accouchée le vingt quatre de ce mois à quatre heures du soir, en sa
demeure, rue de Floudevon N° 57 _____ d'un enfant Mâle
_____ qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Guillaume - Marie - Joseph.

De quoi nous avons, en présence des témoins et déclarant susdits, dressé le présent
Acte, dont nous leur avons donné lecture. Sous notre seing et ceux du père et du
second témoin, le premier ayant déclaré ne savoir signer /.

François - Marie Daniel
Jean - Baptiste Olivier
Maurice Grandjean

N° 203.

P. Leron.
décidé le 14 juillet
1866

L'AN mil huit cent soixante-cinq, cejourd'hui vingt sept Septembre à huit heures
et demie du matin devant nous Maurice Grandjean, aîné, notaire délégué des
Maire et Officier Public de l'Etat-Civil de la Commune de Landerneau, est comparu
Alfred Leron, journalier, âgé de treize ans, demeurant
à Landerneau le quel accompagné de Henri Gyllon,
cultivateur, âgé de vingt quatre ans, demeurant à Deinon,
et de Jean - Marie Le Guez, journalier, âgé de quarante un ans,
demeurant à Landerneau
nous a déclaré que Marie - Jeanne Koch, son épouse, âgée de treize
trois ans, mariée à Le Guez en mil huit cent cinquante
_____ est accouchée hier à sept heures et demie du matin, en sa demeure, rue de
la Fontaine Blanche N° 15 _____ d'un enfant Femelle
_____ qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Marie - Azevélène.

De quoi nous avons, en présence des témoins et déclarant susdits, dressé le présent
Acte, dont nous leur avons donné lecture. Sous notre seing et celui du premier
témoin, le second & le père ayant déclaré ne savoir signer /.

Alfred Leron
Henri Gyllon
Maurice Grandjean